IMT Mines Alès
École Mines-Télécom

Division de l'immobilier et de la logistique

REGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE CANDIDATURES ET OFFRES

Travaux dans le cadre du déplacement et de la rénovation de l'espace de restauration et d'échange d'IMT Mines Alès

Marché ordinaire

PROCEDURE ADAPTEE - *art R2123-1 1°du Code de la Commande Publique*

Dates à retenir pour la procédure :

Date limite de remise des offres initiales : 04/12/2026 à 12h00

Créneaux de visite : à définir sur demande

ATTENTION : Remise des plis obligatoire via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) (https://www.marches-publics.gouv.fr)

Référence procédure :

2026_IMTALES_RENOVATION_CYBER

Sommaire

ARTICLE 1. Acheteur 3
ARTICLE 2. Objet de la consultation et allotissement 3
ARTICLE 3. Caractéristiques principales du futur contrat 3
3.1. Forme du contrat – minimum - maximum 3
3.2. Durée 3
3.3. Tranches 3
3.4. Lieu d'exécution 3
3.5. Démarche environnementale et sociale 4
3.6. Cautions et garanties exigées 4
3.7. Modalités essentielles de paiement et de financement 4
ARTICLE 4. Dossier de consultation des entreprises (DCE) 4
4.1. Retrait des documents de consultation 4
4.2. Composition du DCE 4
4.3. Modifications de détail au dossier de consultation 5
ARTICLE 5. Modalités de réponse à la consultation 5
5.1. Echanges de questions-réponses 5
5.2. Forme juridique des candidats 5
5.3. Dates principales de la procédure – date de réception des réponses 6
5.4. Visite 6
5.5. Variante 6
5.6. Modes et formes de remise des offres 6
5.7. Délai de validité des offres 7
5.8. Documents à produire relatifs à la CANDIDATURE 7
5.9. Documents à produire relatifs à l'OFFRE 8
ARTICLE 6. Conditions de jugement des candidatures et offres 9
6.1. Motifs d'exclusion 9
6.2. Analyse de la conformité des candidatures et offres 9
6.3. Sélection des candidatures 9
6.4. Disposition pour la vérification des offres 9
6.5. Choix de l'offre attributaire – critères d'évaluation des offres 9
ARTICLE 7. Négociation 11

ARTICLE 1. ACHETEUR

La consultation est menée par **l'Ecole nationale supérieure des mines d'Alès**, ci-après désignée sous le terme « IMT Mines Alès » ou « acheteur »

6 Avenue de Clavières

30 319 ALES Cédex

Représentée par : la Directrice de l'IMT Mines Alès ou le Secrétaire Général

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION ET ALLOTISSEMENT

La présente consultation concerne la mise en place d'un contrat de travaux ayant pour objet des Travaux dans le cadre du déplacement et de la rénovation de l'espace de restauration et d'échange d'IMT Mines Alès.

Le détail des travaux attendus figure dans les documents techniques (CCTP).
La **classification CPV** des travaux concernés est la suivante :

- **45454000-4 : Travaux de restructuration immobilière**
 - 44220000-8 : Menuiseries (portes, fenêtres)
 - 45421153-2 : Travaux d'agencement intégré
 - 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique
 - 45330000-9 : Travaux de plomberie
 - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)

Les travaux sont décomposées suivant les *5* lots suivants, à savoir :

- Lot 1 : Travaux architecturaux
- Lot 2 : Menuiserie extérieure
- Lot 3 : Agencement sur-mesure
- Lot 4 : CFO/CFA
- Lot 5 : CVC - Plomberie

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

La présente consultation pourra être déclarée infructueuse ou sans suite sans que les candidats puissent prétendre à une indemnité.

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU FUTUR CONTRAT

3.1. FORME DU CONTRAT – MINIMUM - MAXIMUM

Le contrat est un marché ordinaire comportant une part forfaitaire.

Le contrat ne comporte ni montant minimum ni montant maximum.

3.2. DUREE

Le Marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie des travaux.

3.3. TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.4. LIEU D'EXECUTION

Le lieu d'exécution des prestations, objets de la consultation, est :

Site Claudie Haigneré

6, avenue de Clavières

30100 ALES.

3.5. DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

3.5.1. DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Dans une volonté de protection de l'environnement, il est fait application de ***l'article R.2111-10 du code de la commande publique***, en prévoyant des **spécifications techniques** à caractère environnemental à l'aricle 1.11 du CCTP.

Il est également fait application de l'article ***L.2112-2 du code de la commande publique***, en prévoyant des **conditions d'exécution des prestations** comportant des éléments à caractère environnemental à l'article 8.2.2 du CCAP.

Le présent marché comprend également un ou des critère(s) environnemental(aux) comme critère d'attribution (***voir article 6.5 du présent RC***).

- 225-1 du code pénal, complété par l'article 86 de la loi n°2016-1587 du 18 novembre 2016.

3.6. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGEES

Sans objet

3.7. MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT

Le contrat sera financé par mobilisation des ressources propres de l'IMT Mines Alès.

Le délai de paiement du titulaire et des éventuels sous-traitants de premier rang est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture conforme, par l'IMT Mines Alès.

Les prix sont :

- globaux et forfaitaires.
- définitifs, fermes et actualisables

ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

4.1. RETRAIT DES DOCUMENTS DE CONSULTATION

La consultation fait suite à l'avis d'appel public à concurrence paru notamment :

- au BOAMP

L'ensemble des documents de la consultation est disponible sur le profil d'acheteur de l'IMT Mines Alès en accès libre, direct et complet, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr, sous la référence 2026_IMTALES_RENOVATION_CYBER.

4.2. COMPOSITION DU DCE

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent **règlement de la consultation** (RC)
- le **CCAP valant acte d'engagement** et ses annexes :
 - annexes financières : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
 - demande d'acceptation de sous-traitance et d'agrément des conditions de paiement (voir le modèle de DC4 de l'IMT Mines Alès)
- les **cahiers des clauses techniques particulières** (CCTP) et leurs annexes techniques

IMPORTANT :

Les candidats sont tenus de vérifier, dès réception, le contenu du dossier transmis et sa conformité à la liste des pièces fournies. Aucun délai supplémentaire et aucun recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

4.3. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'IMT Mines Alès se réserve le droit d'apporter, au plus tard **6 jours francs** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au DCE. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite de réception des plis (figurant à ***l'article 5.3 du RC***) est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5. MODALITES DE REPONSE A LA CONSULTATION

5.1. ECHANGES DE QUESTIONS-REPONSES

Les demandes doivent être formulées par écrit directement sur la plateforme du profil d'acheteur de l'IMT Mines Alès (https://www.marches-publics.gouv.fr).

L'IMT Mines Alès se réserve la faculté de ne plus répondre aux questions posées 10 jours francs avant la date limite de remise des offres, dans la mesure où il ne serait plus possible d'assurer la diffusion des informations concernées à l'ensemble des candidats.

Il est précisé ici que pour le calcul du délai de 10 jours, c'est la date de réception de la demande de renseignements par l'IMT Mines Alès qui sera prise en compte et non la date d'envoi du courrier par le candidat.

Les réponses correspondantes seront adressées par écrit à l'ensemble des candidats ayant retiré le DCE sur la PLACE dans la mesure où ces derniers auront renseigné une adresse email valide sur la PLACE.

5.2. FORME JURIDIQUE DES CANDIDATS

Les candidats pourront présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'État (Plateforme des achats de l'État : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'État. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles aux adresses suivantes :
https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/outils-esr-2017/place/Bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf

https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises

En cas de groupement, les candidats sont informés du fait que l'IMT Mines Alès n'exigera aucune forme particulière de groupement à l'attributaire du contrat.

Les candidats ont la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements

NOTE

*Dans le cadre de candidatures groupées (**article R2151-7 du Code de la Commande Publique**), le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.*

5.3. DATES PRINCIPALES DE LA PROCEDURE – DATE DE RECEPTION DES REPONSES

Les réponses devront être transmises au plus tard le 04 / 12 / 2026 à 12h00. Les réponses parvenues après ce délai seront rejetées.

La notification du(des) contrat(s) devrait intervenir au début de l'année 2027, pour un début d'exécution immédiat.

5.4. VISITE

Les candidats devront obligatoirement visiter le site d'IMT Mines Alès avant de remettre leur offre. A cette occasion un certificat de visite sera remis aux candidats.

Les candidats doivent s'inscrire par mail auprès de Salem CHANIOUR (salem.chaniour@mines-ales.fr), copie Cécile COMPERE (cecile.comper@mines-ales.fr) et Antoine CHABAL (antoine.chabal@mines-ales.fr).

Les candidats ne pourront effectuer qu'une seule visite.

5.5. VARIANTE

Les candidats sont tenus de répondre à la solution de base décrite dans le CCTP. Ils peuvent néanmoins proposer, en plus de leur offre de base, une ou plusieurs solutions variantes sur les points suivants :

- LOT 1 : Variante chambre froide – Réutilisation des panneaux Dagard (Article 2.3.2 du CCTP)

La variante sera regroupée au sein d'une seconde offre totalement distincte de l'offre de base et appelée « variante ». Elle doit faire l'objet de justifications, de descriptions techniques et d'une proposition financière distincte.

5.6. MODES ET FORMES DE REMISE DES OFFRES

5.6.1. REMISE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

Les offres devront OBLIGATOIREMENT être remises **par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur (dit « PLACE »)** utilisé par l'IMT Mines Alès (**https://www.marches-publics.gouv.fr**), dans les délais impartis.

Note – conseils aux candidats

Le candidat qui utiliserait un autre mode de transmission (envoi postal, délivrance par coursier d'un pli papier, envoi par mail, etc.) verra sa candidature et son offre rejetées sauf si le pli constitue une copie de sauvegarde transmise selon les règles énoncées à *l'article* Erreur ! Source du renvoi introuvable. *du présent RC*, et qu'une offre a été produite sur le profil d'acheteur PLACE.

Les candidatures et offres arrivés même quelques secondes après la date et heure butoir de remise des plis ne pourront en principe pas être pris en compte. Aussi, il est recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour télécharger son dossier sur le profil d'acheteur. Il est conseillé de le faire la veille et de prévoir le temps nécessaire pour que la réponse soit reçue dans les délais (c'est la fin du téléchargement qui est prise en compte par la plate-forme), surtout si les fichiers sont volumineux et le réseau utilisé à faible débit. En cas de difficulté, le profil acheteur dispose d'un support d'assistance.

5.6.2. PRE-REQUIS TECHNIQUES DE TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE

Avant la transmission de ses candidature et offre, sur le site du profil d'acheteur de l'IMT Mines Alès, le candidat doit prendre connaissance des pré-requis techniques nécessaires. Un test de configuration des postes de travail est disponible sur le profil d'acheteur. Il permet d'effectuer une réponse électronique réelle avec des fichiers de test afin de valider le bon fonctionnement du poste de travail.

5.6.3. FORMATS DE DOCUMENTS RECOMMANDES PAR L'IMT MINES ALES

L'attention du candidat est attirée sur le fait que les fichiers transmis ayant pour extension « .exe » ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Les fichiers ayant les extensions suivantes : « docx », « xlsx », « .odt », « .doc », « .rtf », «.ods » « .xls », « .pdf » sont recommandés.

Les fichiers ayant l'extension « .zip » sont acceptés.

5.6.4. LANGUE ET UNITE MONETAIRE

Les candidatures, offres et autres éventuelles correspondances avec l'IMT Mines Alès doivent être rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'unité monétaire est l'Euro.

5.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

En tant que de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prorogation du délai de validité des offres.

Pour ce faire il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats ou soumissionnaires via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ou soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

5.8. DOCUMENTS A PRODUIRE RELATIFS A LA CANDIDATURE

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants :

- *DC1 ou équivalent ou DUME (Document Unique de Marché Européen)* : **Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants** (à produire par le candidat ou le mandataire du groupement) – incluant la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux ***articles R2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique,*** notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- N° d'identification INSEE ou KBis
- Si candidat en redressement judiciaire : copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) (candidat ou chaque membre du groupement)
- *DC2 ou équivalent OU DUME* : **déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** (à produire par le candidat ou chaque membre du groupement) précisant :
 - Preuve d'une ASSURANCE POUR LES RISQUES PROFESSIONNELS (en cours de validité)
 - Un relevé d'identité bancaire
 - Eventuels certificats de qualification professionnelle et/ou certificats de qualité ou références équivalentes : le candidat doit fournir une copie de tous les certificats d'agrément nécessaires à l'exercice de la profession.
- Si le candidat souhaite la **prise en compte, pour l'appréciation de sa candidature, des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques**, il fournit dans son dossier de candidature au titre de ces opérateurs :
 - les mêmes renseignements que ceux demandés au titre de sa candidature propre.
 - soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.
 -

Les modèles de DC1, DC2 sont disponibles sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

NOTE
Il n'est pas obligatoire que les documents listés ci-dessus soient signés au stade de la remise du

pli. Le DC1 et les attestations nécessaires seront signés seulement par le candidat désigné comme attributaire à l'issue de la procédure.

5.9. DOCUMENTS A PRODUIRE RELATIFS A L'OFFRE

- Le **tableau de l'annexe financière** complété

- Le(s) **DC4 en cas de sous-traitance** complétés en cas de déclaration de sous-traitance avant la conclusion du contrat (voir le modèle fourni par l'IMT Mines Alès)

- **L'offre technique et organisationnelle (mémoire)** qui devra présenter a minima les éléments suivants :
 - Une présentation détaillée de la méthodologie prévue comprenant : Indication des procédés d'exécution envisagés, de la méthodologie suivie et des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier qui seront utilisés
 - Indications sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances décrites au Dossier de Consultation.
 - Programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de réalisation / planning général prévisionnel et date de rendu final
 - La composition de l'équipe (si plusieurs personnes sont prévues) qui assurera la prestation (CV à fournir)
 - Une explication des démarches entreprises dans le cadre du développement durable

Il est demandé aux candidats de produire un mémoire par lot ou d'identifier clairement les parties relatives à chaque lot dans l'unique mémoire rendu.

IMPORTANT

La fourniture de ce mémoire est obligatoire.

Le mémoire constitue un élément clé dans l'évaluation de la valeur technique de l'offre et **sera rendu contractuel lors de la notification du contrat**. Ce document devra être clairement identifié, sobre et concis (les plaquettes commerciales et documents inutiles sont à bannir).

- L'attestation de visite signée par l'accompagnant de l'IMT Mines Alès (une copie du document original est acceptée)

- Tout document complémentaire que le candidat jugera utile à la présentation de son offre

NOTE

Il n'est pas nécessaire de produire le CCAP valant acte d'engagement signé au stade de la remise de l'offre.

Ce document est uniquement fourni par l'IMT Mines Alès dans le DCE pour que les candidats prennent connaissance des conditions de la relation contractuelle définies par l'IMT Mines Alès, dont les candidats doivent tenir compte pour l'élaboration de leurs offres.

Le CCAP sera signé seulement avec le candidat désigné comme attributaire à l'issue de la procédure.

ARTICLE 6. CONDITIONS DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES

6.1. MOTIFS D'EXCLUSION

Conformément aux dispositions du code de la commande publique relative aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

En application des dispositions de R. 2144-4 du Code de la commande publique, l'acheteur n'exige que du seul soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas se trouver dans un des cas des motifs d'exclusion.

6.2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Il sera procédé aux examens suivants :

- vérification de la remise dans les formes et délais imposés par le RC
- vérification que le candidat n'est pas soumis à une interdiction de soumissionner (présence de déclarations sur l'honneur adéquates)
- vérification que le candidat a produit l'intégralité des pièces exigées à aux ***articles 5.8 et 5.9 du RC***, dans les formes requises.

6.3. SELECTION DES CANDIDATURES

La vérification de l'aptitude des candidats non exclus au titre des précédents points sera effectuée après examen des documents exigés, conformément aux critères relatifs :

- à leurs capacités économiques et financières
- à leurs **capacités professionnelles et techniques** eu égard à l'objet du contrat

6.4. DISPOSITION POUR LA VERIFICATION DES OFFRES

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (multiplication, addition, report, …) seraient constatées dans l'annexe financière, l'entreprise candidate sera invitée à confirmer l'offre rectifiée par IMT Mines Alès.

6.5. CHOIX DE L'OFFRE ATTRIBUTAIRE – CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

L'offre retenue sera l'**offre, conforme au cahier des charges, économiquement la plus avantageuse** appréciée au vue des éléments fournis dans le dossier de réponse, en fonction des critères et selon la pondération ci-dessous :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	BASE D'EVALUATION	Note max pondérée	Méthode de notation
VALEUR TECHNIQUE			
Qualité de la méthodologie proposée	**Mémoire**	20	Note de 0 à 5
Qualité des moyens humains et techniques	**Mémoire CV**	15	Note de 0 à 5
Engagements et optimisation des délais de réalisation par rapport au planning prévisionnel	**Mémoire Planning**	10	Note de 0 à 5
Prise en compte du développement durable dans l'exécution des prestations	**Mémoire**	5	Note de 0 à 5
TOTAL NOTE TECHNIQUE / 50		**50**	Somme des notes des sous-critères (1)

CRITERE FINANCIER			
Montant total €HT		50	Note proportionnelle (2)
TOTAL NOTE FINANCIERE / 50		**50**	

NOTE TOTALE	**100**

Méthodes de notation :

(1) La **valeur technique** de l'offre est jugée notamment sur la base du mémoire technique produit par le candidat.

- Chaque sous-critère est noté de 0 à 5, puis les notes sont pondérées selon la formule suivante : note pondérée = note attribuée × note max pondérée / 5
- Les notes techniques obtenues pour chaque sous critère sont additionnées pour obtenir la note technique « finale »

Exemple de notation de 0 à 5 :

5	Excellent niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins L'information fournie pour le sous-critère répond parfaitement à la demande, sans tomber dans le surdimensionnement ou la sur-qualité. Elle est personnalisée et offre toutes les garanties concernant le respect des engagements indiqués. Elle est présentée de manière claire, précise et détaillée et offre de nombreux avantages particuliers ou un avantage prépondérant.
4	Très bon niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins L'information fournie pour le sous-critère répond précisément et correctement à la demande, offre de nombreuses garanties quant à la bonne exécution des prestations et présente plusieurs avantages particuliers.
3	Bon niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins L'information fournie pour le sous-critère répond correctement à la demande en présentant au moins un avantage particulier.
2	Niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins : incertain L'information fournie pour le sous-critère semble répondre a minima à la demande mais ne présente aucun avantage particulier.
1	Niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins : manifestement insuffisant - L'information fournie pour le critère est insuffisante, trop lacunaire et/ou se limite à la fourniture de brochures commerciales ou d'engagements génériques sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande - Ou, l'information fournie traduit un sous-dimensionnement ou une sous-qualité manifeste de la réponse par rapport au besoin
0	Absence d'éléments

(2) La **note financière** sera attribuée par application de la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix le plus bas parmi les offres acceptables}}{\text{Prix proposé}} \text{ X note max pondérée du critère financier}$$

En cas d'égalité des notes totales du classement final, celui-ci se fera en tenant compte de la meilleure note obtenue pour le critère affecté de la plus forte pondération, et ainsi de suite en cas d'égalité dans le premier critère ou sous-critère.

En cas de note inférieure ou égale à 25 points sur 50 (note éliminatoire) sur le critère de la valeur technique et avant application de la formule d'ajustement de la note définitive et d'une éventuelle négociation, l'offre du candidat sera éliminée et ne sera pas classée

ARTICLE 7. NEGOCIATION

IMT Mines Alès se réserve le droit de négocier avec les trois premiers candidats du classement, après application des règles figurant à *l'article 6.5 du présent RC*, ayant obtenu une note totale égale ou supérieure à 70/100.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

La négociation pourra avoir lieu sous forme écrite et/ou sous forme de réunion en présentiel ou par visioconférence. La négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre à l'exception des critères d'attribution.

Les soumissionnaires seront informés via PLACE ou mail des conditions d'organisation, de la date et de l'heure de la tenue de la négociation. La présence du soumissionnaire lors de la réunion de négociation est obligatoire. En cas d'absence, l'offre du soumissionnaire est éliminée.

Au terme de la négociation, les offres finales irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

L'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les candidats transmettront leur(s) nouvelle(s) offre(s) par mail ou via la PLACE.

Au terme de la négociation, les offres sont à nouveau classées sur la base des mêmes critères que ceux énoncés à ***l'article 6.5*** ou d'autres critères annoncés dans la lettre de négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les éléments suivants :

- CCAP complété et signé en version originale papier
- Le DC1 complété et signé en version originale papier
- Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

 Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

 Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces pour chacun des sous-traitants.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://365.e-attestations.com

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.